

La tutelle consulte les partenaires sociaux

Page 4

Reprise du boycott des cours à Ghardaïa

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3364 - Lundi 15 septembre 2014 - Prix : 10 DA

Boudouaou

Auteur de vol dans une bijouterie, une femme sous les verrous

Page 24



Réunion du bureau politique du FLN

L'avenir de Belkhadem entre les mains de Saâdani



Page 3

Entente des islamistes et des partisans laïcs du chaos

Par Mohamed Habili

La visite en Algérie du chef d'état-major de l'armée française a été généralement interprétée comme la preuve que la deuxième intervention étrangère en Libye est imminente. Que ce point de vue prévale est compréhensible, cette visite ayant lieu après la sortie médiatique de Jean-Yves Le Drian, où il a révélé les préoccupations de la France, d'ailleurs largement partagées par les pays de la région, au vu de la multiplication et du renforcement des groupes terroristes en Libye, qui y affluent de partout et s'y comportent comme en territoire conquis, mais où il a tenu aussi à préciser que toute action se fera de toute façon en coordination avec l'Algérie. Du danger que la Libye représente dès à présent pour la sécurité dans la région à ce qu'elle achève de devenir une plaque tournante du terrorisme rayonnant à une vaste échelle, il n'y a pas loin, pour autant que la communauté internationale continue de se cantonner dans un rôle de spectateur. Cependant, il semble que le ministre français de la Défense ait plus en vue la situation régnant dans le sud de la Libye, livré à lui-même depuis plus de trois ans, que celle qui prévaut au nord, et dont seule il est question dans les médias.

Suite en page 3

«Une stratégie bientôt adoptée», selon Nouria Benghebrit

Comment endiguer la violence scolaire

L'élève tantôt auteur de faits de violence, tantôt victime, peut lui aussi se retrouver dans cette seconde situation, avec le châtiment corporel qui continue à être pratiqué à grande échelle dans l'école algérienne, et ce, en dépit de son interdiction par la loi...

Lire page 2



Ph > D. R.

Urbanisme

Les propriétaires de constructions illicites invités à les régulariser

Page 5

Festival international de jazz de Constantine

Une forte participation africaine au Dimajazz

Page 13

«Une stratégie bientôt adoptée», selon Nouria Benghebrit

Comment endiguer la violence scolaire

■ L'élève tantôt auteur de faits de violence, tantôt victime, peut lui aussi se retrouver dans cette seconde situation, avec le châtiement corporel qui continue à être pratiqué à grande échelle dans l'école algérienne, et ce, en dépit de son interdiction par la loi...

Par Meriem Benchaouia

La violence en milieu scolaire n'est plus ce sujet tabou qu'on évoque à demi-mots ou qui ne concerne que les autres pays ; aujourd'hui, elle est souvent évoquée et invoquée. La violence sous toutes ses formes s'est incrustée au sein de l'école algérienne. Plusieurs faits divers sont à l'origine de cette inquiétude, agressions à l'encontre des élèves à l'intérieur et en dehors de l'institution scolaire, enseignants et personnel administratif

Gendarmerie nationale Un fichier national des psychotropes et des stupéfiants

L'INSTITUT de criminalistique et de criminologie de la Gendarmerie nationale a mis au point un fichier national de données informatisées permettant d'identifier les médicaments psychotropes et les stupéfiants, a-t-on appris, dimanche à Constantine lors d'une journée d'étude sur la contrebande.

Selon des indications fournies dans une exposition de la Gendarmerie nationale organisée à l'occasion de cette rencontre ouverte samedi à l'université des sciences islamiques Emir-Abdelkader, cette application simplifiée permet aux gendarmes des unités opérationnelles d'identifier «visuellement et rapidement» des substances médicamenteuses, des psychotropes et autres drogues sous leurs différentes formes.

L'officier chargé de l'animation de cette exposition a précisé à l'APS que l'objectif de cette base de données est de mettre l'outil informatique au service de la justice et de la lutte contre le crime et, partant, de faire face efficacement au trafic et à l'usage de psychotropes qui ont pris des «proportions alarmantes» en Algérie.

Selon l'officier, cette banque de données validée par les services de la Gendarmerie nationale, permet de répertorier et d'identifier tous les médicaments psychotropes en Algérie de manière à faciliter aux unités opérationnelles la reconnaissance et l'analyse immédiates des substances médicamenteuses suspectées infiltrées en Algérie sans emballage.

R. D.

tabassés, établissements scolaires saccagés et les exemples ne manquent pas pour illustrer une réalité que les professionnels du secteur ne peuvent plus occulter. En effet, le secteur de l'éducation doit relever plusieurs défis, dont celui de la lutte contre ce phénomène qui prend de l'ampleur. Le ministère de l'Education nationale prévoit, dans ce cadre, de nouvelles mesures, notamment la révision du règlement intérieur des établissements éducatifs. De son côté, la première responsable du secteur, Nouria Benghebrit, a réaffirmé lors d'une conférence de presse que le ministère accorde un intérêt particulier à la lutte contre la violence en milieu scolaire qui se traduit par la mise en application d'un ensemble de mesures et de mécanismes. Elle a souligné, à ce propos, que cette violence est «l'affaire de plusieurs secteurs qui collaborent actuellement avec le ministère de l'Education nationale et d'autres partenaires dont les associations de parents d'élèves». Selon elle, le ministère a procédé à la mise en œuvre d'une série de décisions dégagées lors des séminaires et des journées d'étude organisés dans ce cadre, sur les plans pédagogique, disciplinaire et de formation au profit des enseignants et des instituteurs pour leur permettre de mieux gérer leurs classes. «Nous disposons de plusieurs enquêtes et études sur le sujet», a-t-elle dit. Plusieurs mesures sont prévues pour faire face à ce phénomène comme l'introduction de la dimension «civisme» dans l'enseignement, la formation des enseignants, l'introduction de la culture de débat entre enseignants et



Souvent, tous contre un...

élèves, des cellules d'écoute pour adolescents, des campagnes de sensibilisation et d'information en collaboration avec des psychologues et les conseillers d'orientation, une mise à jour des règlements intérieurs des établissements et, enfin, la mise en place du code de déontologie destiné à la communauté éducative. Par ailleurs, l'élève est tantôt auteur de faits de violence, tantôt victime, il peut

lui aussi se retrouver dans la situation de victime avec le châtiement corporel qui continue à être pratiqué à grande échelle dans l'école algérienne, et ce, en dépit de son interdiction par la loi. Outre la violence physique, l'agression verbale est, elle aussi, dénoncée, par nombre de parents d'élèves. Selon les spécialistes, ces «violences» infligées par les enseignants ne sont que des symptômes apparents

du dysfonctionnement du système scolaire. Le châtiement corporel est anti-pédagogique et inefficace. Pis encore, il instaure une barrière entre enseignant et élèves. Si la communication est rompue, c'est toute l'éducation et l'apprentissage qui sont rompus. Pour eux, toutes les violences, qu'elles soient physiques, verbales ou psychologiques, sont à l'origine de la déperdition scolaire. M. B.

Rentrée scolaire sous haute tension

Reprise du boycott des cours à Ghardaïa

Depuis plus de neuf mois, la région de Ghardaïa a connu des affrontements entre jeunes des quartiers, suivis d'actes de vandalisme, de destruction et d'incendie de biens privés (habitations et commerces) et publics. Malgré cela, les cours boycottés par certaines associations ont décidé de reprendre les cours et l'abandon du boycott lancé à la rentrée scolaire 2014-2015.

A partir d'hier les membres d'associations de parents d'élèves représentant une vingtaine d'établissements scolaires situés au nord de la commune de Ghardaïa, ont décidé de reprendre les cours et l'abandon du boycott lancé à la rentrée scolaire 2014-2015. «Cette sage décision a été prise à l'unanimité à l'issue d'une assemblée générale regroupant l'ensemble des

membres d'associations de parents d'élèves des établissements scolaires situés dans les quartiers ibadites au nord de Ghardaïa, afin d'éviter une perturbation de la scolarité des élèves», a-t-on indiqué. Les membres des associations de parents d'élèves des établissements scolaires situés dans ces quartiers ont boycotté la rentrée scolaire et observé des sit-in pour revendiquer le recrutement d'enseignants et d'un encadrement scolaire compétents pour les établissements où sont scolarisés leurs enfants, rappelle-t-on. La région de Ghardaïa connaît une normalisation de la situation, à la faveur du renforcement du dispositif sécuritaire et des appels à l'apaisement lancés par de nombreuses personnalités religieuses, politiques et sportives, ainsi que la sensibili-

sation effectuée par les notables de la région. En outre, cette wilaya «sinistrée» depuis le début des événements de violence entre les deux communautés, bénéficiera prochainement de dix salles de lecture publique de proximité qui seront réalisées, équipées et dotées d'ouvrages, prochainement dans la vallée du M'zab, a révélé, le directeur de la culture de la wilaya de Ghardaïa. Ces édifices culturels, d'un coût de 200 millions de dinars puisés sur le programme d'urgence, seront réalisés dans les quatre communes de la vallée du M'zab (cinq dans la commune de Ghardaïa, deux pour chacune des communes de Bounoura et El-Atteuf et une dans la commune de Daya Ben Dahoua), affectés par les derniers événements qu'a connus la région, a expliqué Brahima Baba Addoun. La

finalité de ces espaces culturels est de réhabiliter la lecture comme acte fondamental de la vie du citoyen et de permettre aux élèves d'accéder aux livres et de s'habituer à la lecture, a-t-il souligné. Pour le responsable du secteur de la culture à Ghardaïa, cette opération de réalisation de salles de lecture publique de proximité contribuera à rendre au livre et à la création la place qu'ils méritent sur la scène culturelle locale, et à offrir aussi aux élèves un cadre de révision de leurs cours. Le secteur de la culture compte une bibliothèque principale, douze bibliothèques de lecture publique réparties à travers les treize communes de la wilaya de Ghardaïa, un bibliothécaire, cinq complexes culturels en cours de réalisation et 384 associations culturelles.

Ahcene Hadjam

Réunion du bureau politique du FLN

L'avenir de Belkhadem entre les mains de Saâdani

■ C'est aujourd'hui que se tient la réunion du bureau politique du Front de libération national sous la présidence du secrétaire général du parti, Amar Saâdani. Une rencontre très attendue puisqu'elle intervient après que le président de la République ait mis fin aux fonctions de Abdelaziz Belkhadem comme ministre d'Etat, conseiller à la Présidence.

Par Nacera Chennafi

Le secrétaire général du Front de libération national, Amar Saâdani, préside aujourd'hui une réunion du bureau politique au siège central du parti. Cette première réunion de la structure en ce début de rentrée sociale sera très sensible et chargée pour la direction du vieux parti.

La sensibilité de la réunion du bureau politique du FLN est due au fait que cette rencontre tranchera sur le cas «Abdelaziz Belkhadem», ex-SG du parti, maintenant que le président de la République, Abdelaziz Bouteflika a mis fin à ses fonctions comme ministre d'Etat, conseiller à la Présidence.

Ainsi, Belkhadem qui a été nommé à ce poste à la veille des présidentielles d'avril dernier, n'est plus celui à qui on attribuait l'image de proche du Président Bouteflika, également président d'honneur du vieux parti, donc avec des prérogatives concernant le FLN.

Cependant, rien n'est encore décidé sur une éventuelle «exclusion» de Belkhadem du parti, sachant qu'il revendique son «droit» de passer en conseil de discipline et le statut du parti qui «exclut Belkhadem automatiquement». Il est à rappeler que Belkhadem n'a pas caché ses ambitions de revenir à la tête du FLN, ayant été destitué de ce poste en janvier 2013. Il a été soutenu publiquement par le



Phs/E. Soraya/J. A.

groupe Balayat, lors de la session «houleuse» du comité central du parti, tenue le 24 juin dernier. Depuis, Belkhadem a multiplié les déclarations sur l'application de «l'instruction du président du parti» portant «organisation de l'élection du SG du FLN». Mais maintenant que le chef de l'Etat a mis fin à ses fonctions à la Présidence, Belkhadem et son clan semblent être affaiblis.

Il faut dire qu'en dehors du «dossier Belkhadem», la réunion du bureau politique sera sensible et très chargée, selon des sources du parti.

En premier lieu, la réunion du bureau politique devra examiner l'opération de la préparation du congrès du FLN prévu en 2015. Il sera question de planifier

l'agenda de la commission nationale chargée de préparer le congrès, notamment l'installation des commissions locales, surtout qu'une protestation a été relevée au niveau de quelques mouhafadhate après leur renouvellement en été dernier sur instruction de Saâdani. En second lieu, il y a la question du «renouvellement des structures de l'APN». Au niveau de la chambre basse du Parlement, c'est la guéguerre concernant les sièges et les commissions entre le groupe parlementaire du FLN et le groupe de l'Alliance verte composée des partis islamistes : MSP, Ennahdha et El Islah. Pour l'instant, la direction du FLN n'a pas encore donné d'instructions, alors que les députés de l'APN

doivent remettre au président de l'Assemblée, Larbi Ould Khelifa, la liste de leurs représentants au niveau des différentes structures de la chambre basse avant le 18 septembre. Enfin, il y a le grand chantier très attendu par la classe politique. Il s'agit de la suite du processus de la révision de la Constitution qui n'est pas encore clarifié.

Sur ce sujet, certains partis demandent un deuxième round des consultations et le vieux parti semble tenir aux propositions remises à Ahmed Ouyahia dans le cadre des consultations sur la révision de la loi fondamentale de la République, bouclées le 9 juillet dernier.

N.Ch.

Le ministre des Finances, Mohamed Djellab, l'a annoncé hier

Nouvelle réforme du système financier d'ici à la fin 2014

Ces nouvelles mesures vont asseoir une meilleure gouvernance dans la gestion des banques. Le premier argentier du pays a promis de communiquer au moment opportun sur le rachat de l'opérateur de la téléphonie mobile Djezzy. Une nouvelle réforme du système financier, visant essentiellement à professionnaliser les banques et à diversifier les sources de financement de l'économie, sera lancée d'ici à la fin de l'année en cours. L'annonce a été faite hier par le ministre des Finances, Mohamed Djellab, qui s'exprimait en marge de l'ouverture de la conférence des gouverneurs des banques centrales des pays arabes.

Dans une déclaration à la presse en marge de la 38^e réunion des gouverneurs des banques centrales arabes, Djellab a dévoilé les grands axes de cette réforme qui sera menée avec une nouvelle vision, après les résultats mitigés de la première initiative dans ce sens, lancée dans les années 1990. Sans aller dans les détails, le premier argentier du pays, a révélé que les nouvelles mesures vont asseoir une meilleure gouvernance dans la gestion des banques.

La réforme prévoit à ce titre d'élargir la représentation au sein des conseils d'administration des banques, réservée jusqu'ici aux seuls banquiers. «On va aller désormais vers une plus large représentation dans les

conseils d'administration (des banques) et rompre avec une représentation des fonctionnaires», a-t-il déclaré en marge de cette réunion. «Globalement la réforme va faire évoluer le niveau de responsabilité et d'initiatives dans le secteur financier», s'est limité de dire Djellab sans en communiquer les détails. La pénalisation de l'acte de gestion pour les banquiers a été souvent évoquée comme étant un facteur limitant les initiatives des professionnels de ce secteur, engendrant des lenteurs dans l'octroi des crédits. Le ministre n'a pas évoqué cet aspect même s'il y a fait allusion.

Côté opérationnel, la réforme va donner un coup de pouce au développement des systèmes de paiement et va consacrer l'utilisation des nouveaux moyens de paiement, selon le ministre.

Le second axe de la réforme va concerner le développement du financement de l'économie, a enchaîné le ministre. L'objectif, selon lui, est de parvenir à travers les nouvelles mesures à diversifier les sources de ce financement. Le marché financier en Algérie est encore à la traîne, participant d'une façon marginale au financement de l'économie qui est supportée essentiellement par les banques, le budget de l'Etat ainsi que par les avoirs du Fonds de régulation des recettes. Un projet de réforme du marché élaboré

conjointement par la Commission de surveillance des opérations en Bourse (Cosob), la Bourse d'Alger et le Pnud a estimé à 40 milliards de dollars la capitalisation boursière qui correspondrait à la taille réelle de l'économie algérienne. Toujours dans le financement de l'économie, le ministre a affirmé que l'Algérie disposait des ressources financières nécessaires pour mener à terme son nouveau plan quinquennal de 262 milliards de dollars. «Tout ce qui a été entrepris dans ce cadre est pris en charge en termes de moyens financiers», a-t-il assuré. Djellab a également indiqué que l'Algérie est «revenue à une orthodoxie financière» en recourant de moins en moins aux lois de finances complémentaires. «Nous maîtrisons à l'heure actuelle nos dépenses et nos prévisions.

On ne voit pas l'utilité de recourir à des lois de finances complémentaires. C'est une preuve d'une meilleure maîtrise des finances publiques», a-t-il affirmé. Le ministre a promis, par ailleurs, de communiquer au moment opportun sur le rachat de l'opérateur de la téléphonie mobile Djezzy, refusant de commenter des informations rapportées par la presse, selon lesquelles le Fonds national de l'investissement aurait racheté la filiale du russe Vimpelcom à 4% au-dessus du juste prix.

Yazid Madi

LA QUESTION DU JOUR

Entente des islamistes et des partisans laïcs du chaos

suite de la page Une

Le redéploiement des forces françaises présentes dans la région les rapprochera des frontières de cette partie de la Libye, a-t-il laissé entendre dans l'interview accordée à un journal parisien, comme si l'intervention en perspective ne visait pas à interférer dans le processus politique qui pour sa part est confiné par la force des choses dans le nord du pays. Pour autant, rien n'indique que l'intervention en question est imminente. En fait, ceux qui sont de cet avis ont pour réel objectif de créer sans plus attendre un courant d'opinion en défaveur de cette intervention en général, et de toute implication algérienne en particulier. Comme, de plus, ils savent que l'ANP n'y prendra pas part, ils concentrent leur tir de barrage préventif sur l'autorisation de survol du territoire algérien que le chef d'état-major français serait venu obtenir pour les avions qui seront amenés à opérer contre les positions des groupes terroristes en Libye. Que des islamistes algériens s'insurgent par avance contre tout survol du territoire national dans ces conditions n'est pas pour étonner. Or il n'y a pas qu'eux pour commencer à tempêter et à mettre en garde contre les conséquences soi-disant gravissimes de ce survol. Ils sont appuyés en cela par tous ceux qui sans être islamistes avaient applaudi à l'intervention de l'Otan contre le régime de Kadhafi. On retrouve chez les uns et les autres les mêmes arguments utilisés contre l'intervention française au Mali, sans laquelle en vérité on n'ose même pas imaginer ce que serait devenu aujourd'hui ce pays. Leur leitmotiv, c'est que l'intervention à venir loin d'affaiblir les groupes terroristes va au contraire décupler leur force, et par la suite, avertissent-ils en chœur, ce sera aux pays qui auront laissé faire de subir de plein fouet leur furie, et de le payer cher, très cher même. Le fait que le Mali se porte beaucoup mieux aujourd'hui que du temps où il était en partie occupé par les groupes terroristes ne les fait aucunement changer d'avis. Or ce sont quasiment les mêmes qui avaient été pour l'intervention en Libye qui aujourd'hui s'opposent à celle qui se prépare dans ce même pays, et dont l'objectif évident est de corriger les effets indésirables de la première. Comme ils n'appartiennent pas au même courant politique, ils n'entretiennent pas les mêmes calculs, les mêmes arrière-pensées. Pour les islamistes, il s'agit de faire suffisamment peur aux autorités algériennes pour les amener à ne se compromettre d'aucune sorte dans l'intervention qui se prépare. Pour les non-islamistes, mais qui étaient favorables à la guerre contre Kadhafi, le but recherché est que le chaos libyen déteigne en Algérie. Non que la stabilité algérienne s'exporte en Libye, pour utiliser une expression employée une fois par le ministre algérien des Affaires étrangères, et qui lui a été vertement reprochée.

M.H.

Préoccupations des travailleurs relevant du ministère de l'Intérieur

La tutelle consulte les partenaires sociaux

■ Selon le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP), «des réunions périodiques seront organisées entre le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales et ses partenaires sociaux dans la perspective de consolider les acquis des travailleurs du secteur».

Par Yasmine Ayadi

A l'heure où le débat bat son plein au sujet de l'avant-projet du code du travail et où les critiques sont virulentes vis-à-vis de la remise en cause du droit de grève et autres questions en rapport avec la protection des droits des travailleurs, les partenaires sociaux relevant du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales remettent sur la table les préoccupations des travailleurs du secteur en attente d'une prise en charge par leur tutelle. Selon le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap), «des réunions périodiques seront organisées entre le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales et ses partenaires sociaux dans la perspective de consolider les acquis des travailleurs du secteur», a annoncé, hier à Alger, Halassa Azzedine, responsable (Snapap). Ces réunions «s'inscrivent dans le cadre du processus de concertation enclenché par le ministère avec ses partenaires sociaux en vue d'examiner et de prendre en charge les préoccupations et les revendications socioprofessionnelles des travailleurs des collectivités locales», a indiqué M. Helassa, lors d'une conférence de presse animée au siège du Snapap. La dernière réunion, tenue le 9 septembre entre les représentants du ministère et ceux du syndicat, a permis d'examiner plusieurs points, notamment la situation des secrétaires généraux des communes qui

Halassa Azzedine, responsable SNAPAP



Ph./D. R.

requiert l'élaboration de statuts particuliers pour la protection de leurs droits et la définition de leurs missions et prérogatives, a-t-il affirmé. La réunion a permis d'élargir le champ d'application du règlement régissant les communes aux guichetiers des wilayas, des daïras et des communes, a-t-il ajouté. Lors de cette réunion, il a été précisé que le projet de décision sur les uniformes des personnels des col-

lectivités locales était en cours de finalisation, conformément aux dispositions de l'article 8 du décret exécutif 334-11 du 20 septembre 2011 portant statuts particuliers des fonctionnaires de l'Administration des collectivités territoriales. Les représentants du syndicat et du ministère ont également «évoqué l'application des indemnités de guichet aux fonctionnaires des wilayas et des daïras, outre l'application avec

effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2008, des indemnités accordées aux guichetiers et aux officiers de l'état civil», a souligné le responsable. S'agissant des agents vacataires, M. Halassa a affirmé que le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales «a lancé une opération de recrutement au profit de cette catégorie, à travers l'ouverture de 13 000 postes budgétaires», ajoutant que des instructions

avaient été données aux communes jouissant d'une aisance financière pour l'ouverture de postes budgétaires destinés à cette catégorie. M. Halassa a, en outre, insisté sur la poursuite des réunions avec le ministère pour l'examen et la prise en charge des revendications socioprofessionnelles du secteur de l'Intérieur et des Collectivités locales.

Synthèse de Y.A.

Mise en place d'une stratégie

Mesures pour contrer les effets de la sécheresse

Une stratégie destinée à mettre fin au stress hydrique né des effets de la sécheresse a été mise en place, a annoncé, dimanche à Souk Ahras, le ministre des ressources en eau, Hocine Necib. Cette stratégie s'appuie sur la mobilisation des eaux superficielles et sur la diversification de l'origine de la ressource, a précisé le ministre lors de la présentation, sur le chantier du barrage de Oued Djedra (3 km au nord du chef-lieu de cette wilaya), de l'opération de réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable (AEP) de la ville de Souk Ahras et des centres urbains environnants. Les efforts déployés par l'Etat en matière de ressources hydriques sont illustrés par la construction, depuis 2000, de 40 barrages et de 9 stations de dessalement de l'eau de mer donnant 1,5 million de m³/jour, a souligné M. Necib. Des efforts, a-t-il ajouté, qui se poursuivront durant le prochain programme quinquennal (2015-2019) pour satisfaire les besoins

des populations en eau potable par, notamment, l'amélioration du service public de l'eau qui constitue l'une des priorités du secteur, lequel s'emploiera également à poursuivre la construction des barrages et la réhabilitation des réseaux d'AEP et d'assainissement. Sur le site du chantier de construction du barrage de Oued Djedra, lancé en

travaux en 2012, le ministre a annoncé un «plan d'urgence de rattrapage» du retard d'une année consommé sur ce projet qui accuse un taux d'avancement de 20 pour cent. Insistant sur la nécessité d'organiser le travail en 3 x 8, M. Necib a demandé à l'entreprise chargée de la construction de cet ouvrage (Cosider) de «prendre les dis-

positions utiles pour respecter le délai de réalisation et de veiller à la qualité des travaux». Le futur barrage de Oued Djedra (35 millions de m³) est également destiné à desserrer la pression sur l'ouvrage de Ain Dalia (96 millions de m³ de capacité pour 35 millions de m³ actuellement stockés) qui alimente en eau potable les communes de Souk Ahras, Machrouha et Ouled Idriss, a-t-on expliqué sur place. Le ministre des Ressources en eau a par ailleurs évoqué l'accompagnement par son secteur des projets agricoles par l'extension des superficies irriguées qui doivent atteindre un million d'hectares. Il a été rappelé, à ce propos, sur le site du périmètre irrigué de Sedrata que sa surface, qui était de 1 500 hectares, atteint aujourd'hui les 2 200 ha. M. Necib s'est également rendu à Bir Louhichi, dans la commune de Heddada, où il a inspecté le projet de jonction des forages destinés à l'AEP des zones frontalières. Le projet du barrage de Oued Mellègue,

dont le taux d'avancement est de l'ordre de 65%, a également été inspecté par le ministre. Cet ouvrage, conçu pour retenir 150 millions de m³, devra assurer l'AEP de la région nord d'Ouenza (Tébessa) et alimenter le futur complexe de transformation du phosphate de Oued Kebrit. S'agissant de l'opération de réhabilitation du réseau d'AEP de Souk Ahras, destiné à la résolution du problème posé par la déperdition de 40 à 50% d'eau, et dont la première phase, conduite sur un linéaire de 92 km, est achevée en attendant la livraison de la seconde d'ici à la fin de l'année, le ministre a rappelé que cette action permettra d'économiser un volume de 12 000 m³/jour. Le ministre a demandé, lors d'un exposé consacré à cette opération, à associer les micro-entreprises créées par les jeunes, dans le cadre des dispositifs de soutien à l'emploi, à ce type de travaux au titre de marchés de gré à gré.

Hatem N.

Saisie de 124 kg de kif traité

De la drogue dissimulée sous le châssis d'un véhicule

LES GENDARMES de la section de recherches d'Oum El Bouaghi ont réussi à mettre la main sur narcotrafiquant originaire de Maghnia (Tlemcen) qui disposait d'une importante quantité de drogue de kif traité importée du Maroc. C'est à la suite de renseignements que les gendarmes ont entrepris des recherches et des investigations au niveau de la région. Après plusieurs jours, le véhicule de marque Mazda a été repéré, en stationnement, dans le parking d'un hôtel à Meskiana. Les recherches ont permis à ces derniers de trouver 124 kg de kif traité dissimulés sous le châssis du véhicule. Une enquête est ouverte par les gendarmes de la section de recherches d'Oum El Bouaghi pour déterminer la destination des produits et éventuellement d'autres membres faisant partie du réseau.

A.K.

Urbanisme

Les propriétaires de constructions illicites invités à les régulariser

■ A l'expiration du délai, en 2017, toute construction non mise en conformité ne peut faire l'objet ni d'une transaction immobilière ni de la souscription d'une assurance contre les risques et catastrophes naturelles. De même qu'elle ne peut bénéficier d'une quelconque viabilité ou servitude publique, tels l'assainissement, les amenées d'énergie et d'eau potable...

Ph/D. R.



Par Salem K.

Les propriétaires de constructions illicites, réalisées antérieurement à la promulgation de la loi du 8 juillet 2008 fixant les règles de leur mise en conformité dans la wilaya de Tizi Ouzou, sont invités par le directeur de l'Urbanisme, d'architecture et de la construction (Duac), à procéder à la régularisation de la situation juridique de leurs biens immobiliers «dans les meilleurs délais». «Les constructions réalisées, avant la loi évoquée, doi-

vent impérativement faire l'objet d'une régularisation, préalable à la délivrance d'un certificat de conformité conférant à son possesseur des droits prévus par la loi» a souligné Labrèche Mohamed, en rappelant qu'un délai supplémentaire de 3 années est accordé aux retardataires par la loi de finances 2014 pour régulariser leur situation. Expliquant son propos, le Duac a fait savoir qu'à l'expiration de ce délai en 2017, toute construction non mise en conformité ne peut faire l'objet ni d'une transaction immobilière ni

de la souscription d'une assurance contre les risques et catastrophes naturelles. De même qu'elle ne peut bénéficier d'une quelconque viabilité ou servitude publique, tels l'assainissement, les amenées d'énergie et d'eau potable», a-t-il averti pour mieux sensibiliser les concernés sur l'intérêt qu'ils ont à se conformer à la loi. Le bilan de la même source couvrant la période de la mise en œuvre, en 2010, de la loi y afférente à ce jour, fait état de la régularisation, par les commissions de daïra compétentes, de seulement 9 676 constructions,

soit moins du tiers des 30 000 constructions illicites recensées à travers la wilaya. Toutes les constructions déclarées illicites et érigées avant 2008 sont éligibles à la régularisation, sanctionnée par la délivrance d'un certificat de conformité, à l'exception de celles construites sur des terrains glissants ou implantées près de servitudes publiques (gazoduc, lignes de haute tension), ainsi que les bâtisses incluses dans un périmètre distant de moins de 100 mètres de la mer, a expliqué Labrèche. S. K./APS

Formation universitaire

Ouverture d'une Ecole supérieure de la sécurité sociale

L'Ecole supérieure de la sécurité sociale (ESSS) relevant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale ouvrira ses portes pour la première fois à la rentrée universitaire 2014-2015 dans le cadre du développement des ressources humaines en matière de sécurité sociale et la formation continue des cadres du secteur. A l'occasion de l'ouverture officielle de l'ESSS, une journée d'information a été organisée par le ministère au profit des membres du corps diplomatique des pays membres de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et des pays d'Afrique en présence de ministres, d'ambassadeurs et de cadres du secteur. La création de l'ESSS vient soutenir la «démarche visant la mise en place d'un centre de recherche régional exceptionnel dans le domaine de la protection sociale, connecté aux centres de recherches internationaux ayant la même spécialité», indiquent des responsables de l'Ecole. «A travers la création de cette école supérieure spécialisée dans un domaine à dimension éminemment humaine, à savoir la protection sociale, le gouvernement algérien marque sa volonté

de participer à la formation supérieure des ressources humaines africaines et à partager son expérience nationale dans ce domaine», a souligné le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed El Ghazi. Pour El Ghazi, «cette école est un établissement de formation d'excellence dans le domaine de la protection sociale ouvert aux pays frères de l'UMA et d'Afrique, et ce en vertu de l'accord conclu entre le gouvernement algérien et l'Organisation internationale du Travail (OIT), signé le 14 juin 2013 à Genève (Suisse)». «Dotée d'un budget de fonctionnement de plus de 200 millions de dinars, l'Ecole constituera un site à rayonnement régional, continental et international où se dérouleront des formations de haut niveau et des échanges d'expériences et d'expertises dans le domaine de la protection sociale et où sera également implanté un pôle de recherche relié aux autres pôles de recherche internationaux à même vocation», a-t-il ajouté. Le ministre a estimé que la création de l'ESSS constituait «un instrument stratégique de formation et de développement de la ressource humaine en matière de pro-

tection sociale. Il a été consacré en 2012 par le décret exécutif N° 12-158 du 1^{er} avril 2012 portant création organisation et fonctionnement de l'Ecole supérieure de la Sécurité sociale». Selon le premier responsable du secteur, l'Ecole dispensera des formations supérieures dans les quatre spécialités suivantes : Droit de la protection sociale, Management stratégique et opérationnel des organismes de protection sociale, Sciences actuarielles à finalité spécialisée-risques de sécurité sociale et Gestion des systèmes d'information de la protection sociale. Les premières évaluations montrent que l'appel national à candidatures pour le concours d'accès aux formations de Masters, a permis de réceptionner 620 dossiers, dont 290 pour le Master de droit de la protection sociale, 240 pour la spécialité management et 90 pour le Master en actuariat. A cette occasion, le ministre a souligné que «toutes les candidatures d'inscription au concours d'accès à cet établissement émanant des pays frères de l'UMA et d'Afrique sont les bienvenues».

Slim O.

Marché à bestiaux et fièvre aphteuse Les équipes vétérinaires débordées

L'ÉQUIPE vétérinaire affectée au marché à bestiaux de Ksar-el-Boukhari (sud de Médéa) avait du mal à faire face, dimanche, au flux massif de maquignons et d'éleveurs, venus écouler leurs cheptels ovins, après la décision de réouverture des marchés à bestiaux, annoncée par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, a indiqué l'inspecteur vétérinaire de la Direction des services agricoles (DSA). Selon Mohamed Slama, l'équipe vétérinaire, dépêchée, tôt le matin, au marché à bestiaux de Ksar-el-Boukhari, l'un des plus grands de la région, a éprouvé d'énormes difficultés à accomplir son travail, en raison du nombre très élevé de demandeurs de certificat sanitaire nécessaire pour toute transaction commerciale du cheptel ovin et caprin. Une quinzaine de vétérinaires était mobilisée, depuis l'aube, pour contrôler les milliers de têtes d'ovins et de caprins acheminés vers ce marché et délivrer, en même temps, les certificats sanitaires requis pour tout déplacement de cheptel hors de sa zone d'élevage, a précisé ce responsable à l'APS, observant que malgré la forte pression enregistrée, après cette reprise, la totalité de la demande a été satisfaite. Outre l'obligation de possession d'un certificat sanitaire, maquignons et éleveurs sont sommés de respecter un itinéraire, fixé par l'autorité sanitaire, lors du déplacement du cheptel, faute de quoi les contrevenants seront exposés à de lourdes sanctions, a affirmé Slama, ajoutant que cette mesure est destinée à éviter tout contact avec les foyers infectés par la fièvre aphteuse. Le cas vaut notamment pour la région nord-est de la wilaya où le principal marché à bestiaux, en l'occurrence celui de Souk Larbaâ, dans la commune de Beni-Slimane, «reste fermé jusqu'à nouvel ordre», au vu de sa proximité des communes affectées par cette maladie, a souligné ce responsable. L'interdiction de déplacement et de regroupement du cheptel, tant ovin que caprin, «est maintenue» dans cette partie de la wilaya en raison du «risque potentiel» de contamination qu'elle représente encore, a-t-il noté, en faisant observer que le dispositif de veille sanitaire mis en place au niveau des communes situées dans cette région est encore opérationnel. La levée de cette interdiction se fera, d'après ce responsable, une fois ce risque «écarté», après la vaccination de tout le cheptel bovin élevé au niveau de ces communes, a-t-il ajouté.

Ali O.

Investissements

La commission de recours a déjà reçu trois dossiers

■ Les dossiers ont été examinés lors de la première réunion de travail de la commission, tenue sous la présidence d'un représentant du ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb, et en présence de ses cinq membres, indique un communiqué du ministère.

Par Youcef G./APS

La Commission de recours en matière d'investissements a reçu trois dossiers soumis par des investisseurs depuis son installation en juillet 2014, a-t-on appris samedi auprès du ministère de l'Industrie et des Mines. Ces dossiers ont été examinés lors de la première réunion de travail de la commission, tenue jeudi sous la présidence d'un représentant du ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb, et en présence de ses cinq membres, indique un communiqué du ministère. La réunion «a permis à la commission de se doter de



Abdesselam Bouchouareb

son règlement intérieur avant de passer en revue les premiers dossiers d'investisseurs ayant saisi la commission au cours des semaines précédentes», a souligné le communiqué. «Au total, trois dossiers ont été déposés au niveau du secrétariat depuis l'installation de la Commission de recours en matière d'investissements», a-t-on précisé. «La Commission de recours en matière d'investissements est un des indicateurs qui (...) contribuent à l'identification des problèmes réels auxquels font face les investisseurs ainsi qu'à leur prise en charge effective afin

d'améliorer les procédures en vigueur et réduire les délais et les coûts au profit des investisseurs», a souligné le ministre, cité dans le communiqué. Installée le 15 juillet dernier, cette instance a pour mission de traiter et statuer sur les recours formulés par les investisseurs s'estimant lésés par une administration ou un organisme chargé de la mise en œuvre des dispositions de l'ordonnance relative au développement des investissements. La commission doit adresser une copie du dossier de recours à l'administration ou à l'organisme concerné qui doit

fournir ses observations dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception du dossier, a-t-on expliqué. Par ailleurs, la commission se réunit «chaque fois qu'il y a nécessité, avec obligation de statuer dans les 30 jours qui suivent l'introduction d'un recours», a souligné la même source. Outre le ministère de l'Industrie, les membres de la Commission de recours représentent les départements des Finances (deux membres), de l'Intérieur et des Collectivités locales, et de la Justice (un membre chacun).

Y. G./APS

Appels d'offres lancés par Alnaft

Yousfi invite les entreprises émiraties à souscrire

Le ministre de l'Énergie, Youcef Yousfi, a invité les entreprises émiraties à participer aux appels d'offres du secteur, au cours d'une audience qu'il a accordée, hier à Alger, à l'ambassadeur des Emirats arabes unis, Ahmed Ali Nacer Al-Meyl Al Zaabi, selon un communiqué du

ministère. Yousfi a «exprimé son souhait de voir les entreprises émiraties participer aux différents appels d'offres du secteur notamment celui relatif aux blocs d'exploration lancés par l'Agence Alnaft», précise-t-on de même source. Le représentant diplomatique des Emirats a, pour sa part,

manifesté le désir des entreprises de son pays à investir en Algérie, et a fait part de l'intérêt du groupe Moubadala pour les hydrocarbures et de Masdar pour les énergies renouvelables. Les deux parties ont, en outre, passé en revue les relations de coopération bilatérale dans le

secteur de l'énergie. M. Al Zaabi a par ailleurs transmis au ministre une invitation de son homologue émirati pour participer au Sommet mondial de l'énergie qui se tiendra à Abu Dhabi début 2015, indique le ministère.

A. S.

Contrebande

Plus d'un milliard de dinars de produits saisis en un semestre

La valeur globale des produits de contrebande saisis en Algérie entre janvier et juin 2014 est estimée à 1,23 milliard de dinars, a indiqué samedi le sous-directeur de l'information et de la communication de la direction régionale des douanes de Constantine, Ammar Hamlaoui. S'exprimant en marge d'une journée d'étude sur la lutte contre le phénomène de la contrebande, organisée à l'initiative du bâtonnat de la région Est, en coordination avec la cour de justice de Constantine, le même responsable a précisé que parmi les marchandises saisies «figurent notamment des stupéfiants, des psychotropes, du carburant, des produits alimentaires et vestimentaires, du tabac et même quelques armes et des munitions». A l'ouverture des travaux tenus à l'université

Emir Abdelkader, le wali de Constantine, Hocine Ouadah, a souligné l'importance, pour les instances juridiques et exécutives impliquées dans la lutte contre ce phénomène, de «coordonner leurs stratégies pour mieux circonscrire ce fléau qui prend de l'ampleur aussi bien à l'échelle nationale que régionale». Pour le procureur de la République près la cour de Constantine, la finalité de cette journée d'étude à laquelle ont contribué des représentants de la Sûreté et de la Gendarmerie nationales, ainsi que des responsables de l'administration régionale des douanes, est «d'unir les efforts des institutions concernées par la protection de l'économie nationale et la préservation de la santé des citoyens et de leur pouvoir d'achat, garants de la stabilité et de la prospérité du

pays». De son côté, le bâtonnier régional de Constantine, M^e Mustapha Lanouar, a indiqué que l'objectif de cette rencontre est de «contribuer à l'enrichissement d'un projet de loi relatif à la lutte contre la contrebande, se trouvant actuellement sur le bureau de l'Assemblée populaire nationale (APN) pour être débattu et adopté». Les séminaristes ont ensuite débattu de trois principaux axes relatifs au thème inscrit à l'ordre du jour et s'articulant autour du phénomène de «La contrebande en tant que réalité algérienne et internationale», «La contrebande en tant qu'acte criminel en vertu de la législation nationale et internationale» et «L'enrichissement du projet de loi portant lutte contre la contrebande».

Rafik B.

Présenté en décembre La Commission européenne et la BEI chargées d'un rapport

LA COMMISSION européenne (CE) et la Banque européenne d'investissement (BEI) doivent présenter, en décembre prochain, un rapport proposant des projets d'investissements ainsi que des «mesures concrètes» pour leur préparation au niveau national et européen, ont annoncé samedi des ministres européens des Finances en Italie. Les ministres européens des Finances ont demandé à la CE et à la BEI de «préparer rapidement un premier rapport sur les mesures concrètes qui peuvent être suggérées, au niveau national et européen, pour préparer de bons projets d'investissements qui peuvent être financés», a déclaré le ministre italien des Finances, Pier Carlo Padoan, à l'issue de deux jours de réunions à Milan avec ses homologues européens. Ce rapport devrait être présenté en décembre, a précisé le ministre allemand, Wolfgang Schauble. La Commission et la BEI sont invitées à présenter un rapport intermédiaire lors de la prochaine réunion des ministres des Finances des 28, le 14 octobre à Luxembourg, a indiqué M. Padoan, qui a souligné que le manque d'investissements en Europe était «à la fois la cause et la conséquence de la faible croissance». Les secteurs privilégiés doivent être «l'énergie, les transports et l'économie numérique», a précisé le ministre espagnol, Luis de Guindos. Le futur président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a promis dès son élection un plan d'investissements européens publics et privés de 300 milliards d'euros sur trois ans. Ce plan devrait puiser notamment dans les fonds européens. M. Schauble et son homologue français, Michel Sapin, ont présenté samedi à leurs collègues un document commun suggérant des pistes en matière d'investissements. Ils proposent notamment de faciliter l'accès des entreprises, et en particulier des PME, aux sources de financement, à travers le retour en grâce de la «titrisation» qui permet aux banques de transformer des créances en titres vendus à des investisseurs. Ils veulent aussi développer les «project bonds», des emprunts lancés en commun par plusieurs pays européens pour financer des projets d'infrastructures transnationaux. Ils proposent également de créer des effets de levier pour mieux utiliser les fonds de la BEI et des autres établissements de ce type.

R.E.

Naâma

De nouvelles structures socio-pédagogiques

■ Divers projets retenus en faveur du centre universitaire de Naâma sont en cours de réalisation, notamment le siège de l'administration centrale, un réfectoire central d'une capacité de 800 repas et des installations sportives.

Par Nadir T. /APS

Le centre universitaire de Naâma s'est renforcé, en prévision de la rentrée universitaire 2014-2015, de nouvelles structures socio-pédagogiques, a-t-on appris auprès des responsables de cet établissement.

Il s'agit de la réception de salles d'études et de deux amphithéâtres au niveau de la nouvelle extension du centre d'une capacité de 2 000 places pédagogiques, en plus d'une bibliothèque et de nouveaux laboratoires livrables prochainement, a précisé le directeur du centre universitaire, Kebir Boucherit.

Le centre universitaire s'est également renforcé, en matière de structures d'hébergement, de 324 lits relevant d'une résidence universitaire de 1 000 en cours de réalisation, a-t-il ajouté.



Ph. DR

Ces nouvelles structures permettront de combler le déficit enregistré jusque-là au niveau des structures socio-pédagogiques et d'améliorer les conditions d'études, a-t-il souligné.

Un montant de 400 millions DA a été réservé au parachèvement d'opérations de réalisation et d'équipement de structures socio-pédagogiques de l'extension du centre universitaire et devant être réceptionnées dans les trois prochains mois, selon le même responsable.

Divers projets retenus en faveur du centre universitaire de Naâma sont en cours de réalisation, notamment le siège de l'administration centrale, un réfectoire central d'une capacité de 800

repas et des installations sportives. Le secteur de l'enseignement supérieur a bénéficié à Naâma d'un quota de 80 logements de fonction destinés aux enseignants, dont 25 achevés, 17 livrables avant la fin du mois courant et 36 autres en phase de passation des marchés, selon la même source.

Le secteur a bénéficié, en outre, d'une affectation de trente logements de fonction, sur la base d'une convention avec l'Office de promotion et de gestion immobilières (OPGI), a ajouté M. Boucherit.

Dans le cadre d'une opération visant à généraliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication

dans les nouvelles structures pédagogiques, les étudiants vont aussi bénéficier de l'accès à l'internet à haut débit.

Au titre du plan de gestion des ressources humaines pour l'actuelle saison universitaire, le centre s'est renforcé de 15 enseignants et de 27 travailleurs dans le corps administratif et technique. La rentrée universitaire au niveau du centre de Naâma a été marquée également par l'ouverture de filières en Master dans les langues arabe, française et anglaise. Le centre en question compte un effectif avoisinant les 2 000 étudiants, dont 506 nouveaux inscrits, répartis sur 8 filières et 19 spécialités.

N. T. /APS

M'sila

Le taux d'occupation par logement ramené à 5,2

Le taux d'occupation par logement (TOL), s'agissant de l'habitat social, a été ramené à 5,2 personnes dans la wilaya de M'sila où un TOL de 5,9 était enregistré au milieu de l'année 2013, a-t-on appris samedi auprès des services de la wilaya.

Ce résultat est le fruit de la réception d'un nombre important de logements sociaux dont le nombre atteint aujourd'hui dans cette wilaya 51 259 unités contre 32 430 au début de 2013, a précisé la même source.

La wilaya de M'sila «figure parmi les premières régions à l'échelle nationale, en matière de réception des projets de logements publics locatifs (LPL) au bout de courts délais grâce à la disponibilité des moyens de réalisation», a-t-on souligné, relevant que 400 entreprises prennent actuellement en charge la réalisation des projets d'habitat en zones urbaines et rurales.

Le programme de logements publics locatifs contribuera, d'ici à deux années, à générer de nouveaux postes d'emploi à tra-

vers l'entrée en exploitation de plusieurs micro-entreprises créées par des jeunes dans le cadre des différents dispositifs d'aide à l'emploi, a-t-on encore affirmé à la wilaya.

En 1999, juste avant le démarrage du premier plan quinquennal, le TOL s'élevait à 7,28 personnes par habitation.

Le parc de logement dépassait à peine, à cette époque, les 13 000 unités, a-t-on rappelé de même source.

Mounir Y.

Souk Ahras

Ouverture de pistes forestières et plantation d'arbres fruitiers

Plusieurs opérations d'ouverture de pistes forestières et de plantation d'arbres fruitiers ont été concrétisées à Souk Ahras depuis le début de l'année en cours, a-t-on appris samedi auprès de la Conservation des forêts.

Ces actions pour lesquelles un investissement public de 500 millions de dinars a été consenti, ont également donné lieu à la réalisation de tranchées pare-feu, d'aménagement de puits et de captage de sources, a-t-on souligné à la Conservation des forêts.

La même source a estimé que ce programme de développement forestier qui a un «impact certain» sur la protection des surfaces boisées contre toute forme de dégradation, a aussi permis le désenclavement de nombreuses zones montagneuses, l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines et la création de nouveaux postes d'emploi. Il sera également procédé, dans le cadre de cette opération, à l'ouverture d'autres pistes forestières dans les communes de Lekhdara, Ouilene, Heddada, Ouled

Moumène, Ain Zana, Machrouha et de M'daourouch, sur un linéaire de 60 km.

Evoquant l'importance de ce programme pour la fixation des populations et la protection du sol contre l'érosion, la même source a indiqué qu'une action de plantation d'arbres fruitiers, sur une surface de 750 hectares dans les différentes communes de la wilaya, sera menée pour consolider le programme de développement arrêté par la Conservation des forêts.

Kader C.

Mascara

43 000 quintaux de semences traitées pour la campagne labours-semilles

LA COOPÉRATIVE de céréales et de légumes secs (CCLS) compte fournir 43 000 quintaux de semences traitées aux céréaliculteurs de la wilaya de Mascara pour la prochaine campagne labours-semilles, a-t-on appris auprès de son directeur.

Ces semences seront acquises à partir d'aujourd'hui et ensuite remises aux services des daïras pour élargir aux agriculteurs le déplacement au chef-lieu de wilaya, a indiqué à l'APS Lazraki Okacha.

Il a ajouté que la CCLS est prête à traiter les semences stockées par les fellahs pour leur éviter l'expérience passée où ils avaient utilisé des semences non traitées ayant donné un mauvais rendement. La prochaine campagne labours-semilles ciblera près de 43 000 hectares dans la wilaya dont 26 300 ha réservés au blé dur, 56 700 ha au blé tendre, 54 800 ha à l'orge et 5 000 ha à l'avoine, selon les prévisions de la direction des services agricoles qui tablent sur une production de près de deux millions qx de céréales toutes variétés confondues.

Ahmed F.

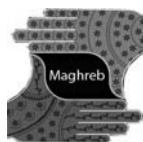
Jijel

Un poisson-lapin capturé au large de Ziama-Mansouriah

UN POISSON-LAPIN a été capturé vendredi par un marin pêcheur près de Timiridjène, dans la commune de Ziama-Mansouriah (36 km à l'ouest de Jijel), a-t-on appris samedi de sources concordantes. Ce poisson d'un poids de 1,5 kg et de 35 cm de long a été identifié comme étant un poisson-lapin, a indiqué un vétérinaire du bureau d'hygiène communale de cette localité. Des espèces similaires avaient été capturées par des pêcheurs au début de cette année, notamment à El Aouana (20 km à l'ouest de Jijel), rappelle-t-on.

Ces découvertes qui ont confirmé la présence de ce poisson toxique sur le littoral de Jijel ont donné lieu à des campagnes d'information et de sensibilisation menées par les services de la Pêche et des ressources halieutiques à l'effet de prévenir les risques découlant de la pêche et de la consommation de cette espèce de poisson toxique, apparu sur certaines côtes du pays, notamment à Chlef, Jijel, Oran et Skikda.

R.R.



Tunisie/En pleine précampagne électorale

Le chef du parti islamiste Ennahdha fustige ses détracteurs

■ Comme pour se disculper, le chef du parti islamiste Ennahdha a saisi l'occasion du dépôt de la candidature de Béji Caïd Essebsi à la présidentielle pour l'attaquer personnellement.

Par Brahim L./Agence

Depuis plus de deux ans, les accusations fusent de toutes parts contre le parti islamiste pour l'accabler et le montrer, aux yeux de l'opinion publique, comme le principal «défenseur» des groupes extrémistes qui ne cessent de sévir dans le pays. A l'ouverture, il y a trois jours, de la réunion du conseil consultatif (majless ech-choura) de son parti, Rached Ghannouchi n'a pas évité d'orchestrer une attaque, en bonne et due forme, contre les gouvernements précédant l'accession du parti islamiste au pouvoir.

Comme pour se disculper, le chef du parti islamiste Ennahdha a saisi l'occasion du dépôt de la candidature de Béji Caïd Essebsi à la présidentielle pour l'attaquer personnellement. Pour prouver son innocence, il s'est posé plusieurs questions moins innocentes pour diriger ses attaques contre le premier président intérimaire, Foued Mebazaa, et son Premier ministre et ami, Béji Caïd Essebsi, dans le but de montrer que la délicate situation sécuritaire que traverse actuellement la Tunisie est une conséquence directe des décisions prises en 2011 par les responsables de l'époque. Aussi s'est-il délecté à rappeler que bon nombre de ter-

roristes avaient été libérés de prison par le gouvernement qui gérait les affaires du pays en 2011 dans le cadre de la loi d'amnistie générale décrétée par le président Mebazaa. Dans le même ordre d'idées, il s'est interrogé sur le profit à tirer par le parti islamiste – qui se considère comme «victime» du terrorisme – d'un soutien accordé, selon ses détracteurs à «Ansar Charia» qu'il a classé, lui-même, comme organisation terroriste ? Selon les observateurs, ces vérités rappelées en ce moment par Ghannouchi ne disculpent pas pour autant le parti islamiste qui n'a cessé de flirter avec Ansar



Charia et les ligues de protection de la révolution (LPR) avant leur dissolution par la justice. Pour prendre leur défense, Ghannouchi avait osé dire que «ces jeunes me rappellent ma jeunesse» en référence aux terroristes qui ont commencé à sévir,

il y a deux ans, à Jebel Chaâmbi où leur présence s'inscrivait, pour lui, dans le cadre d'un «simple entraînement sportif». Cependant, il est clair que la déclaration du président du parti islamiste ciblait l'électorat dans le but de le dissuader d'un éven-

tuel vote en faveur du leader de Nidaa Tounes lors de la présidentielle prévue le 23 novembre, bien que son parti ait évité de se présenter à ce scrutin. En effet, le parti islamiste a décidé de ne présenter aucun candidat à la présidentielle, confirmant son attachement à son option de «président consensuel», option rejetée, d'ailleurs, par toute la classe politique tunisienne, étant, selon elle, aux antipodes de la démocratie. Cette décision prise il y a quelque temps et confirmée au cours de la récente réunion de Majless Ech-choura n'était pas pour plaire à tous les membres du parti islamiste, particulièrement l'ancien Chef du gouvernement, Hamadi Jebali, qui ne voit pas d'un mauvais œil un séjour de cinq ans au palais de Carthage. Pour marquer son mécontentement, Jebali a boycotté les travaux de l'instance consultative de son parti pour les suivre à partir de la ville de Sousse, sa ville natale, où il était en méditation pour réfléchir à une éventuelle candidature comme indépendant. Pourquoi cet entêtement de Ghannouchi à ne pas le soutenir ? Les langues déliées affirment que le «gourou» – rancunier – n'a pas pardonné à son «protégé» son appel à la formation d'un gouvernement de technocrates le soir même de l'assassinat, en février 2013, du militant de gauche Chokri Bélaïd par les balles des terroristes. Ne trouvant pas une autre issue, Jebali a annoncé sa démission du poste de Chef du gouvernement, demandant l'effacement du parti islamiste et le recours aux technocrates pour diriger le pays. Ce qui n'était pas du goût de Ghannouchi.

B. L./Agence

L'ancien chef de la diplomatie Kamel Morjane candidat à la présidentielle

L'ANCIEN ministre tunisien des Affaires étrangères, Kamel Morjane, a annoncé samedi qu'il se portait candidat à la présidentielle du 23 novembre. «Le conseil national du parti s'est réuni aujourd'hui et après discussions et (...) examen de la situation du pays, les membres du conseil ont insisté pour que je me présente aux élections, et j'ai accepté», a déclaré M. Morjane à la radio Jawhara FM. «Je considère que c'est une responsabilité nationale», a-t-il ajouté. Dans un communiqué, le parti Al Moubadara (L'Initiative), a justifié sa décision par «l'expérience» et «le patriotisme» de M. Morjane ainsi que par sa «capacité à rassembler les Tunisiens». M. Morjane fut le dernier ministre des Affaires étrangères de Zine El Abidine Ben Ali, destitué par une révolte popula-

ire le 14 janvier 2011. Il avait rejoint son gouvernement en 2005, d'abord à la Défense puis au ministère des Affaires étrangères. Il avait auparavant fait sa carrière au sein des Nations unies et avait notamment été numéro deux du Haut commissariat pour les réfugiés (HCR). M. Morjane avait présenté en 2011 des excuses «aux Tunisiens pour avoir accepté de servir» sous Ben Ali. Il a toujours assuré n'avoir eu aucune responsabilité dans les pratiques autoritaires de l'ancien régime. Selon l'ISIE, l'instance chargée d'organiser les élections législatives et présidentielle prévues respectivement les 26 octobre et 23 novembre, six personnes ont pour l'instant déposé leur dossier de candidature au scrutin présidentiel, dont l'ex-Premier ministre Béji Caïd Essebsi. Zaid T./APS

Ratification du protocole financier

Trois accords de coopération financière entre l'Algérie et la Tunisie

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a signé un décret présidentiel portant ratification du protocole financier entre l'Algérie et la Tunisie, signé le 4 mai dernier à Alger, a indiqué hier la présidence de la République dans un communiqué. Cette ratification intervient conformément à l'article 77-11 de la Constitution, précise-t-on,

qui stipule que le chef de l'Etat «conclut et ratifie les traités internationaux».

Trois accords de coopération financière entre l'Algérie et la Tunisie avaient été signés le 4 mai dernier, à l'occasion de la visite de travail et d'amitié qu'avait effectuée en Algérie le Chef du gouvernement tunisien, Mehdi Jomaa.

Il s'agit d'un accord de dépôt entre la Banque d'Algérie et la Banque centrale tunisienne, d'un montant de 100 millions de dollars américains, d'un protocole relatif à l'octroi par l'Algérie d'un prêt à la Tunisie et d'un autre protocole d'octroi d'une aide financière non remboursable.

APS

Sahara occidental

La question sahraouie présente à la Fête de l'Humanité

Le Sahara occidental sera représenté par deux stands ce week-end au Village du Monde à la Fête de l'Humanité par l'Association de la communauté sahraouie en France et l'Association des sahraouis en France, a-t-on indiqué.

Un débat sur la question du Sahara occidental organisé conjointement par l'Association des Sahraouis en France (ASF) et l'Association de la communauté sahraouie en France (ACSF), avec le soutien de la

Plateforme de solidarité avec le peuple du Sahara occidental est prévu dimanche au village du Monde, situé au croisement des avenues Chokri Belaid et Mehdi Ben Barka.

Il portera sur l'incapacité de la communauté internationale pour mettre fin à l'occupation du Sahara occidental par le Maroc, la situation politique actuelle au Sahara occidental, le rôle joué par la France et l'Union européenne dans le maintien de cette occupation et la répression et les

violations des droits de l'homme dans les territoires occupés du Sahara occidental.

Des intervenants dont Brahim Ballagh, ex-disparu sahraoui, M^{me} Michèle Decaster, secrétaire générale de l'AFASPA, Nicole Gasnier, membre du bureau de l'AARASD, Jean-Paul Le Marec, secrétaire général du CORELSO, Fabienne Reberieux, membre du bureau de l'AARASD et le modérateur Bachir Moutik, représentant en France de l'AFAPREDESA, animeront ce

débat.

Des films documentaires relatant des témoignages sur les violations flagrantes des droits de l'Homme perpétrées par les forces marocaines contre les civils sahraouis dans les territoires occupés du Sahara occidental sont au menu de ce débat, outre des pancartes appelant à la libération immédiate des prisonniers politiques sahraouis et la fin de la répression marocaine.

Sadek F.

Mauritanie Vers une autosuffisance alimentaire

LE WALI de l'Assaba, Cheikh Ould Zayed Ould Abdelahi, a affirmé que la Mauritanie progresse vers la réalisation de l'autosuffisance alimentaire. Il a en même temps estimé que l'Etat a accordé une importance particulière à l'agropastoral en créant séparément deux ministères de l'Agriculture et de l'Élevage. Le wali était en visite à Barekewel où il a invité les habitants de la wilaya à travailler pour réussir une bonne saison agricole. Les agriculteurs ont profité de la visite pour demander des moyens de protection des champs contre les animaux et le rétablissement de quelques barrières dunaires détruites par la pluie. R.M.



Terrorisme

L'Etat islamique revendique la décapitation de l'otage britannique Haines

■ L'Etat islamique (EI) a revendiqué la décapitation d'un nouvel otage, le travailleur humanitaire britannique David Haines, au moment où les Etats-Unis mènent une vaste offensive diplomatique pour bâtir une coalition internationale anti-jihadistes.

Par Ali O.

La France a condamné hier, dans un communiqué de l'Élysée, «l'odieux assassinat» de l'otage britannique David Haines revendiqué par l'État islamique (EI), «organisation de la lâcheté et de l'abjection», et exprimé sa «solidarité à la famille de David Haines et à la Grande-Bretagne». Les principaux pays mobilisés contre l'EI se retrouvent lundi à Paris pour une conférence internationale sur l'Irak, à laquelle participera le secrétaire d'État américain John Kerry, qui a obtenu le soutien de dix États arabes.

Londres et Washington en tête, ces pays ont réaffirmé leur détermination à lutter contre les jihadistes de l'EI après la diffusion du message vidéo montrant le meurtre de David Haines, 44 ans.

Il s'agit de la troisième exécution de ce type en un mois, après celles de deux journalistes américains également otages en Syrie, James Foley et Steven Sotloff.

Dans cet enregistrement de 2 minutes 27 secondes, intitulé «Un message aux alliés de l'Amérique» et rapporté par le centre américain de surveillance des sites islamistes SITE, le groupe jihadiste menace d'exécuter un autre otage britannique, qui apparaît à la fin de la vidéo. Le bourreau, le visage dissimulé, s'adresse au Premier



PH. > D. R.

Ministre britannique David Cameron et reproche au Royaume-Uni d'avoir rejoint les États-Unis, qui mènent des frappes aériennes contre l'EI en Irak. «Vous êtes volontairement entrés dans une coalition avec les États-Unis contre l'État islamique, comme votre prédécesseur Tony Blair l'a fait avant vous, suivant une tendance parmi nos Premiers Ministres britanniques qui ne peuvent pas trouver le courage de dire non aux Américains», dit-il.

Cet homme, qui pourrait être le même que dans les vidéos des exécutions de Foley et Sotloff, ajoute que cette alliance «accéléra votre destruction» et plongera les citoyens britanniques dans une «autre guerre sanglante et ingagnable». David Cameron a vivement réagi en dénonçant un «meurtre ignoble et révoltant». «Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour traquer ces meurtriers et faire en sorte qu'ils répondent de leurs actes, quel que soit le temps que cela prendra», a-t-il ajouté. Cameron devait présider hier matin une réunion interministérielle de crise (Cobra) pour faire le point sur la situation. Le président américain Barack Obama a aussitôt exprimé sa solidarité avec son allié britannique, promettant lui aussi de traquer les

meurtriers. «L'odieux assassinat de David Haines montre une nouvelle fois combien la communauté internationale doit se mobiliser contre Daesh (acronyme arabe de l'EI, NDLR), organisation de la lâcheté et de l'abjection», a réagi la France. Engagé dans l'humanitaire depuis 1999, Haines avait été enlevé en Syrie en mars 2013. Il effectuait sa première mission pour l'ONG française Acted en tant que responsable logistique dans le camp de réfugiés d'Atmeh, un village syrien près de la frontière turque. Sa famille avait adressé un appel à ses ravisseurs pour sa libération. Son frère, Mike Haines, a rendu hommage à un «bon frère... qui a été récemment tué de sang froid». «Il était et est aimé par toute sa famille et nous manquera terriblement».

L'annonce de son exécution intervient alors que Londres a annoncé cette semaine l'envoi pour 2 millions d'euros de mitrailleuses lourdes et de munitions aux forces kurdes d'Irak pour lutter contre les jihadistes. Avant cette annonce, le Royaume-Uni avait envoyé de l'aide humanitaire et des armes provenant de pays tiers en Irak. Cameron «n'exclut rien» non plus concernant des frappes contre l'État islamique, a déclaré jeudi son porte-parole.

Pour lutter contre l'EI qui a proclamé un «califat» qui s'étend sur de larges zones en Irak et en Syrie à la fin juin avec à sa tête son leader, l'Irakien Abou Bakr al-Baghdadi, Washington s'efforce de mettre sur pied une vaste coalition internationale. Il a obtenu jeudi l'engagement, éventuellement militaire, de dix pays arabes, dont l'Arabie Saoudite. En visite samedi au Caire, John Kerry a jugé que l'Égypte était en «première ligne» dans la lutte «anti-terroriste», au terme d'un marathon diplomatique qui l'a conduit à Bagdad, Amman, Jeddah (Arabie Saoudite) et Ankara. Après de longues hésitations, le président Obama, poussé à agir après la décapitation par l'EI des deux journalistes américains, a exposé le 10 septembre sa stratégie contre l'EI. Il a annoncé une extension de la campagne aérienne américaine en Irak, où 1 600 militaires américains seront déployés au total pour appuyer les forces armées irakiennes, en termes d'équipements, de formation et de renseignement. A. O.



Points chauds

Terrorisme

Par Fouzia Mahmoudi

Alors que jusqu'à aujourd'hui l'un des outils de la lutte antiterrorisme, notamment en Europe, a toujours été la surveillance et le cas échéant de l'interdiction d'entrée de territoire pour des candidats potentiels au terrorisme, les autorités françaises, elles, se concentrent désormais sur la population qui est déjà sur leur sol et qui dans la majorité des cas possède un passeport français. En effet, l'arsenal législatif antiterroriste hexagonal, déjà bien fourni, va être complété par une loi, présentée hier en Conseil des ministres, prévoyant notamment une interdiction de sortie du territoire pour certaines personnes soupçonnées de vouloir rejoindre une terre de djihad. Confrontés au départ en nombre de jeunes volontaires ou résidents français pour la Syrie, et au retour de certains, les services et magistrats spécialisés demandaient depuis des mois un renforcement des outils juridiques à leur disposition. Ce texte prévoit la création d'une interdiction administrative de sortie du territoire français, qui concernera certains ressortissants, majeurs ou mineurs, afin d'éviter qu'ils n'aillent se radicaliser en Syrie ou en Irak, pour représenter une menace à leur retour. Cette interdiction, d'une durée maximum de six mois, sera décidée par le ministre de l'Intérieur et pourra être renouvelée «aussi longtemps que les conditions sont réunies». Elle pourra a posteriori être contestée devant la justice administrative. Le passeport de la personne concernée sera momentanément invalidé et confisqué, mais il lui sera toujours possible de voyager à l'intérieur de l'espace Schengen et vers des destinations hors Schengen avec une carte d'identité. Les compagnies de transport auront interdiction de prendre à leur bord les personnes concernées et devront avertir les autorités dès la réservation. Si elles parviennent tout de même à quitter le territoire, elles pourront dès lors faire l'objet d'un mandat d'arrêt international. Selon les estimations officielles, environ 800 Français ou résidents français (dont quelques dizaines de femmes) seraient partis en Syrie, en seraient revenus ou s'apprêteraient à le faire, ce qui pose aux services spécialisés un problème de surveillance. Au niveau européen, ils seraient environ 2 000. La dangerosité présumée des vétérans du djihad a été illustrée à la fin mai quand un Franco-Algérien de 29 ans, Mehdi Nemmouche, a tiré sur des visiteurs et des employés du Musée juif de Bruxelles, tuant quatre personnes. Toutefois, ces mesures qui semblent pour le moins désespérées et qui seraient à la limite de la légalité au vu des lois européennes en vigueur. Ainsi, l'on se demande combien mettra de temps Bruxelles avant de demander des comptes à Paris. Mais surtout l'on se demande à quel point ces nouvelles dispositions peuvent être effectives et surtout comment mesurer concrètement leur efficacité. Le terrorisme existait bien avant la guerre en Syrie et les recruteurs trouveront toujours des moyens d'approcher ceux qu'ils estiment susceptibles de les rejoindre. F. M.

Corée du Nord

Un Américain condamné à six ans de camp de travail

L'Américain Matthew Miller a été condamné hier par un tribunal nord-coréen à six ans de camp de travail pour être entré en Corée du Nord, deux semaines après avoir appelé Washington à l'aide aux côtés de deux autres Américains détenus par Pyongyang. Matthew Miller, 24 ans, devient le second Américain condamné aux travaux forcés par la Corée du Nord, qui chercherait ainsi à obtenir des concessions politiques de la part de Washington. Matthew Miller «a commis des actes hostiles» à la Corée du Nord «en entrant» sur son territoire «déguisé en touriste en avril dernier», a déclaré l'agence officielle KCNA dans une courte brève d'un paragraphe, sans précision sur la nature de ces actes. La Cour suprême l'a condamné à l'issue d'un procès qui s'est déroulé hier, a ajouté l'agence. Miller, âgé de 24 ans, avait été arrêté en avril après avoir été accusé d'avoir déchiré son visa et demandé l'asile auprès de l'État communiste, où sont également détenus Jeffrey Fowle et Kenneth Bae. Kenneth Bae a été arrêté en novembre 2012. Accusé d'être un militant chrétien évangéliste cherchant à renverser le gouvernement nord-

coréen, il a été condamné à 15 ans de camp de travail. Jeffrey Fowle, également rentré en Corée du Nord au mois d'avril, a été accusé d'avoir laissé une bible dans un hôtel. Le 8 septembre, Les États-Unis avaient appelé à la libération de leurs trois ressortissants. «Pour des raisons humanitaires concernant Jeffrey Fowle, Matthew Miller, et leurs familles, nous demandons que la République populaire démocratique de Corée (RPDC, la Corée du Nord) les libère afin qu'ils puissent rentrer chez eux», avait dit le Département d'État américain. «Nous demandons également à la RPDC de pardonner à Kenneth Bae, de lui accorder une amnistie exceptionnelle et de le libérer pour qu'il rejoigne sa famille et bénéficie de soins», avait-il ajouté. Le 2 septembre, les trois Américains avaient lancé un appel pour demander à Washington d'envoyer un émissaire afin de négocier leur libération avec Pyongyang. Alors qu'ils étaient surveillés par des représentants du gouvernement, ils ont évoqué leurs conditions de détention dans une interview à la chaîne CNN, ce qui est très inhabituel en Corée du Nord. Les trois prisonniers étaient dans un hôtel de la capitale nord-coréenne.

enneth Bae en particulier avait expliqué que sa santé était déclinante même s'il était traité «autant que possible humainement», demandant à Washington d'agir rapidement. «Je demande au gouvernement américain d'envoyer un émissaire aussi vite que possible. Je pense que c'est mon seul espoir», a-t-il dit, expliquant qu'il travaillait huit heures par jour et six jours par semaine dans un camp de travail. D'après les analystes, ce procès entre dans le cadre des efforts de Pyongyang pour pousser Washington à la négociation.

«Le Nord sait probablement que les États-Unis sont trop occupés par la situation au Moyen-Orient et dans d'autres régions en proie à des crises plus importantes», a déclaré à l'AFP le professeur Yang Moo-Jing, de l'Université des études nord-coréennes. «Cette diplomatie 'du détenu' semble être le seul moyen de pression qui lui reste pour attirer l'attention des États-Unis.» Washington n'entretient aucune relation diplomatique avec la Corée du Nord. Dans le passé, Pyongyang a libéré des détenus américains après des visites des anciens présidents Bill Clinton et Jimmy Carter.



Festival international de jazz de Constantine

Une forte participation africaine au Dimajazz

■ Constantine est en rendez-vous du 20 au 26 du mois courant avec un grand événement musical. Il s'agit du festival international du jazz (Dimajazz) qui sera organisé cette année sous un chapiteau installé devant le théâtre de la ville. Une pléiade d'artistes prendra part à cet événement dont la majorité sont des Africains. Vu les conditions d'organisation de cette douzième édition du festival, les organisateurs affirment que «cette édition sera un peu spéciale mais pas bricolée».

Par Abila Selles

La nouvelle édition du festival international de jazz de Constantine (Dimajazz) est pour bientôt. C'est une bonne nouvelle pour les amoureux de cette musique puisque cette douzième édition a failli être annulée à cause des travaux au théâtre de la ville dans le cadre des préparatifs de la manifestation Constantine capitale de la culture arabe 2015.

En effet, le rendez-vous est prévu du 20 au 26 du mois courant sous un chapiteau installé à côté du théâtre de la ville. C'est ce que confirment les organisateurs tout en dévoilant les noms des artistes participants. «Cette édition sera un peu spéciale mais pas bricolée», expliquent les organisateurs. D'ailleurs, la particularité de cette nouvelle

édition du festival international du jazz de Constantine réside dans les noms des participants qui sont majoritairement de l'Afrique à l'image de la Guinéenne Sia Tolno au Sénégalais (et vieille connaissance du festival) Hervé Samb, Seun Kutu, le fils du grand Fela, Sandra N'Kake ou encore Sonny Troupé. Il y a aussi Sylvain Beuf et LP Septet, Yuri Buenaventura et autres artistes algériens qui prendront part à cet événement.

La soirée d'ouverture sera animée par la chanteuse, auteur et compositeur franco-algérienne Mamia Chérif ainsi que Eric Sadrinas et Big Motor. Mamia Chérif chante en arabe et se raconte en français. Pour elle, passer d'une langue à une autre, glisser d'un rythme à un autre, croiser sonorités d'Orient et d'Occident, c'est dire ses



propres métamorphoses et la dualité féconde qui la constitue. Mamia parle de la douleur du déracinement dans «Algérie j'en pleure» ou «Silence des mots». Dans «Couscous Béchamel», au-delà de la souffrance, elle affirme aussi la force joyeuse née de l'appartenance à deux cultures. Enfin, c'est en adaptant «Caravan» de Duke Ellington ou «les Feuilles Mortes» de Prévert

et Kosma qu'elle trouve sa liberté pour chanter l'amour.

Eric Sadrinas a la réputation de grosse charge d'intensité dans ses performances live. Depuis la fin des années 90, il a fait la scène des milliers de fois à travers le monde, avec le public en croissance exponentielle chaque année. Ses six albums ont affiché un style distinct qui pousse musicalement les limites de rock et du blues. Son instru-

ment de prédilection est sa guitare électrique à résonateur. Sadrinas modernise un instrument rendu célèbre par des artistes de Blues traditionnels en élargissant le spectre habituel de ce que ces guitares offrent musicalement.

La deuxième soirée du Dimajazz sera animée par le fameux Sylvain Beuf qui est habitué de cet événement et Sia Tolno. **A.S.**

Andaloussiate El Djazaïr

Immersion de rêve de l'Association «Nedjma» de Blida

L'Association de musique andalouse «Nedjma» de Blida a animé samedi dans la soirée un récital à l'esplanade portuaire «Tahtaha» d'Alger, dans une immersion onirique qui a permis de revisiter une partie du patrimoine culturel andalou, rendu dans les techniques et sonorités particulières à l'Ecole blidéenne.

Sous la direction de Mahfoud Sameti, onze instrumentistes dont une femme, Amrani El Alia (seule voix de l'orchestre), ont présenté au public peu nombreux, «Noubet Sika» en Mi majeur, déployée dans un mélange savoureux de sonorités, créant des atmosphères chaleureuses mises en avant par la technique et la justesse de Hamidi Abderrahmane au nay (flûte traditionnelle).

Dotée d'une voix suave à la tessiture large, Amrani El Alia, jouant à la mandoline,

a embarqué l'assistance, une heure durant, dans un voyage où le rêve s'est mêlé à la nostalgie, dans une interprétation brillante de maîtrise et de technique, malgré la difficulté évidente, imposée par la lenteur des différents rythmes composant la noubat (suite conventionnelle de mouvements).

Dans une suite où les transitions entre les mouvements se faisaient par des istikhbars, la jeune chanteuse, dans sa belle tenue traditionnelle, a aligné, M'Seddar, B'Taihi, Insiraf et Khlass, donnant de l'entrain à la cinquantaine de spectateurs avertis qui ont fait le déplacement.

Les pièces, Ya Ness Ma Taâdirouni, Ya Sahib El Wedjh'El Djamil, Hibbi'Ladhi Rani Aâchaqou, Kebbelou Yaddah et Ya Men Dara Me Naâchaqou, ont constitué la suite choisie pour la soirée, rendue par une orchestration dense, au ton relevé des ins-

truments traditionnels, auxquels se sont ajoutées les sonorités percutantes du banjo.

Alem Abdellah à la guitare, musicien faisant l'exception, a brillé par un jeu d'accompagnement intelligent, habillant la mélodie, alors chantée par la cantatrice, d'une harmonisation en accords, appuyée par des points de basse, qui a mis en exergue toute la richesse mélodique et rythmique du patrimoine andalou, astreint à son propre style d'orchestration à l'unisson.

Fondée en 1963 par un groupe d'artistes issus de Blida, l'Association «Nedjma» de musique andalouse, œuvrant pour la défense et la promotion du patrimoine andalou algérien, a participé à plusieurs festivals culturels internationaux, à l'instar de ceux d'Egypte en 1995, de Turquie en 1999, de Babel (Irak) par quatre fois et de Tan-Tan (Maroc) en 2012. **L.B.**

Festival international de musique symphonique

Classicisme et éclectisme connaissent un égal succès

Le septet de l'orchestre royal de chambre de Wallonie, l'Orchestre symphonique de Saint-Pétersbourg et l'orchestre symphonique national syrien, ont connu, avec un programme allant du classicisme le plus strict à l'éclectisme le plus audacieux un égal succès samedi soir, en cette seconde journée du 6^e Festival culturel international de musique symphonique d'Alger.

Le septet belge, augmenté pour l'occasion de cinq musi-

ciens de l'Orchestre symphonique national (ONS), a été le premier à provoquer les salves d'applaudissements d'un public enthousiaste venu en nombre, samedi soir, au Théâtre national Mahiedine-Bachtarzi d'Alger.

Des extraits de l'opus 77 de Dvorak et les différents mouvements d'un opus pour quatuor à cordes de Schuman, ont été interprétés, avec tout le raffinement de ce genre musical, par les membres du Septet, connu dès 1958 comme «Les solistes

de Bruxelles» avant de se développer jusqu'à devenir l'Orchestre royal de chambre de Wallonie. L'orchestre symphonique de Saint-Pétersbourg a succédé aux virtuoses belges avec une interprétation d'œuvres de Tchaïkovski, Stravinski, Chostakovitch et Glazounov qui a valu au célèbre maestro Sergei Stadler et à sa formation d'être longuement ovationnés et bissés par le public. L'orchestre symphonique national syrien, dirigé par

le maestro Missak Baghboudarian, un habitué des scènes algéroises, n'a pas craint, son tour venu, de rompre avec la grande tradition classique de la musique symphonique en interprétant un répertoire à l'éclectisme audacieux.

La célèbre chanson chaâbia «Ya rayeh» (Toi qui t'en va) de l'Algérois Dahmane el Harrachi, a ainsi fait découvrir une interprétation instrumentale qui a enflammé le public. **F.H.**

Agenda culturel

Théâtre national Mahiedine-Bachtarzi

Jusqu'au 19 septembre : Festival international de la musique symphonique

15 septembre:

Soirée musicale animée par l'Ensemble Italien, l'Orchestre à cordes du Conservatoire de Lyon (Turquie) et l'Orchestre Symphonique Tunisien

16 septembre :

Spectacle du Quatuor de « Yokohama Sinfonietta (Japon), Karnas Trio (Pologne) et l'Orchestre Symphonique de la Radio Nationale d'Ukraine

17 septembre:

Soirée musicale avec Soliste (Mexique), l'Ensemble Casa Mediterráneo (Espagne) et Talich Philharmonia Prague (Tchéquie)

Galerie Ezzou'Art

Jusqu'au 12 octobre :

Le photographe Faycal Bezzaoucha organise une exposition photographique sous le thème : « Un portrait, une histoire »

Salle Ibn Khaldoun

18 septembre :

Spectacle de musique indienne animée par la troupe « Bollywood Pandits »

Institut culturel français de Tlemcen

18 septembre :

concert de musique traditionnelle nommé « Odes à Tlemcen » animé par Abbès Kaid Slimane, qui sera accompagné de Lotfi Hammidou au violon et d'Otmane Merzouk à la basse

Coup-franc direct



Quand l'organisation fait défaut

Par Anouar M.

Le patron de la FAF, Mohamed Raouraoua, était dans tous ses états à la fin de la rencontre qu'a jouée la sélection nationale face au Mali, et pour cause l'organisation était, cette fois-ci défailante à tous points de vue. Les tickets du match n'ont été vendus qu'à seulement 24 heures du rendez-vous alors que logiquement ils devaient être écoulés deux, voire trois jours avant la confrontation. En plus, le terrain a été envahi par un grand nombre de supporters à la fin de la partie, donnant un spectacle désolant surtout devant nos hôtes. A la fin de cette partie, le président de la FAF a accusé le wali de Blida d'être derrière cette mauvaise organisation et a menacé de ne plus jouer dans cette enceinte et de prospecter d'autres stades, entre autres ceux de Annaba et Constantine pour les prochains matches comptant pour les éliminatoires de la CAN 2015. Toutefois, tout est vite rentré dans l'ordre surtout après l'intervention du Premier ministre qui a réconcilié les deux hommes. Ce qu'il y a lieu de retenir, c'est que la régularité dans l'effort fait défaut dans notre pays, en atteste le fait que les responsables de cette enceinte n'ont pas gardé le même degré d'organisation que lors des précédentes rencontres. Cette régression qui ne s'explique pas surtout que cette wilaya bénéficie de tous les moyens pour accueillir l'équipe nationale et ses hôtes quand elle évolue au stade de Tchaker.

A. M.

Espagne Baptême du feu de Nabil Ghilas avec Cordoue

L'attaquant international algérien, Nabil Ghilas, a effectué vendredi soir son baptême du feu avec sa nouvelle formation, Cordoue, à l'occasion du déplacement à Almeria (1-1) en ouverture de la 3^e journée du Championnat d'Espagne de football.

Le joueur algérien, qui a débuté la rencontre sur le banc, a fait son apparition sur le terrain à la 60^e minute du jeu, en remplacement de Mike Havenaar. Ayant rejoint le club andalou il y a deux semaines, à titre de prêt en provenance du FC Porto (division portugaise), Ghilas espère s'imposer dans l'équipe du nouveau promu, après avoir été rarement utilisé la saison dernière par les «Dragons». Le joueur de 24 ans a fait l'impasse sur les deux précédentes rencontres de la sélection algérienne dans les éliminatoires de la Coupe



d'Afrique des nations (CAN-2015) samedi et mercredi derniers, pour bien réussir son intégration au sein de sa nouvelle équipe.

Cordoue, qui compte désormais 2 points, revient cette saison parmi l'élite espagnole après 42 ans d'absence.

Ligue 1 Mobilis (3^e journée) Le CS Constantine invaincu et seul leader

Le CS Constantine a enchaîné cet après-midi une troisième victoire en Ligue 1 en étrillant une USM El Harrach (4-1) qui entame un nouveau cycle.

Anouar M.

Grâce notamment à un triplé du buteur-maison Boulemdaïs, les Sanafir conservent leur leadership, devant l'USM Alger vainqueur du derby algérois au Stade Hamadi face au CR Belouizdad (2-0).

Les gars de Cirta montrent, donc, leurs crocs et ont bien l'intention de jouer les premiers rôles cette saison surtout que tous les moyens ont été mis à la disposition de l'équipe. Le derby algérois entre l'USM Alger et le CR Belouizdad s'est soldé sur une victoire logique des Rouge et Noir et qui étaient plus déterminés à prendre les trois points du succès, surtout que le match se jouait chez eux au stade Bologhine.

Meftah avait inscrit le 8^e but sur penalty à la 50', avant que Nadji n'enfonce plus les gars de Laâkiba grâce à son second but à la 76'. La JS Kabylie disputait son premier match depuis la tragédie vécue par le club et la disparition d'Albert Ebossé. Toujours dirigés par Hugo Broos, les Canaris se sont imposés sur le terrain de l'USM Bel Abbès (0-2) et se hissent à la troisième place. C'est là un vibrant hommage qui est rendu au Camerounais dont tout le monde déplore la disparition.

Les Canaris n'ont pas l'intention de baisser les bras et de laisser tomber leurs prétentions de jouer carrément le titre. Les deux buteurs kabyles s'appellent Rial et Hassen Khodja. Le derby des Hauts



Les Sanafir réussissent le sans faute

Plateaux entre le MC El Eulma et l'ES Sétif est revenu aux gars d'El Kahla qui étaient plus déterminés et le but du succès viendra de l'opportuniste, Abdelmalek Ziaya à la 68' et qui était au bon endroit pour inscrire ce but et offrir les trois points du succès à son équipe.

Le MC Oran et après un début très difficile, s'est merveilleusement repris face au RC Arbaâ qu'elle battra sur le score de (2/0) lui permettant de quitter la dernière place du classement. La JS Saoura n'a pas fait dans le détail face à la formation de l'ASM Oran qu'elle a battu sur le score de (3/1).

En bas de tableau, les trois équipes qui ne l'ont pas encore remporté cette saison, l'ASO Chlef (0-0 à domicile contre le MO Béjaïa), l'USM Bel Abbès (battu 0-2 par la JSK à domicile) et le NA Hussein Dey (match nul 1-1 hier à domicile face au MC Alger) occupent respectivement les trois dernières places.

A. M.

Résultats et classement

NAHD-MCA 1-1
USMA-CRB 2-0
USMBA-JSK 0-2
MCEE-ESS 0-1
MCO-RCA 2-0
ASO-MOB 0-0
CSC-USMH 4-1
JSS-ASMO 3-1

	J	Pts
1-CS Constantine	3	9
2-USM Alger	3	7
3-JS Kabylie	3	6
4-JS Saoura	3	5
5-MO Béjaïa	3	5
6-ES Sétif	3	5
7-MC Alger	3	4
8-ASM Oran	3	4
9-MC El Eulma	3	3
10-MC Oran	3	3
11-RC Arbaa	3	3
12-USM El Harrach	3	3
13-CR Belouizdad	3	3
14-ASO Chlef	3	2
14-USM Bel Abbes	3	2
16-NAHD	3	1

Ph. > DR.

Ligue 2 Mobilis (3^e journée-match décalé) CRB Aïn Fakroun - USMM Hadjout (1-0)

Le CRB Aïn Fakroun a battu l'USMM Hadjout (1-0), mi-temps (0-0) samedi en match décalé de la troisième journée du Championnat de Ligue deux Mobilis de football. L'unique but de la rencontre a été

Tennis Trente joueuses de 14 pays annoncées au tournoi international de Tlemcen

Trente (30) joueuses de 14 pays prendront part au tournoi international de tennis, prévu du 15 au 20 septembre sur les courts de tennis d'El Mansoura (Tlemcen), a-t-on appris samedi du



directeur de cette manifestation. Bensaad Mohamed a indiqué que ce circuit en Algérie s'inscrit au programme de la Fédération internationale de tennis comprenant deux tournois (le deuxième du 22 au 27 du mois en cours à Alger), organisés par la Fédération algérienne de tennis en collaboration avec les Ligues de Tlemcen et d'Alger. La cérémonie d'ouverture est prévue dimanche alors que les épreuves en individuels et en double débiteront lundi. Ce tournoi international, qui constitue une bonne occasion pour les athlètes algériennes de se mesurer à des adversaires de plusieurs pays, est également une opportunité pour glaner des points et monter au classement mondial de la WTA, a-t-il souligné. L'espoir du tennis féminin algérien Inès Ibbou, blessée au mois de juillet dernier, sera absente aux tournois de Tlemcen et Alger, a-t-on indiqué.

MC Alger

Charef en colère contre ses joueurs

Le coach du Mouloudia d'Alger, Boualem Charef, s'est montré très en colère contre ses joueurs après le nul enregistré face au Nasr d'Hussein-Dey au stade du 20 août d'Alger. En effet, le responsable de la barre technique des Vert et Rouge leur avouera qu'il ne s'attendait nullement à leur repli en seconde mi-temps et qui a permis au Nasria de revenir dans le match en inscrivant le but égalisateur. Pour Charef, il est clair que ces joueurs n'ont pas l'étoffe pour jouer les premiers rôles et se donner à fond lors de matchs décisifs et importants comme cela a été le cas avec cette confrontation avec les Sang et OR.

Lessivant ses poulains à la fin de la rencontre, il leur avouera qu'ils ont carrément offert un cadeau aux gars du Nasria qui ne pouvaient rêver de tel scénario. Pourtant, l'équipe avait eu le temps de se préparer durant la trêve et les joueurs ont bénéficié de tous les moyens pour être prêts pour la reprise du championnat.

A noter que Charef tablait beaucoup sur ce match qu'il souhaitait remporter pour rester dans la course pour une place parmi les premiers d'autant plus que l'objectif principal cette saison était de jouer le titre avec les



grands moyens déployés par responsables du club et le principal bailleur

de fond, la Sonatrach. Pour le driver du Doyen chaque point vaut son pesant en or et il inadmissible donc de rater de tels points de cette façon, surtout pour une équipe qui prétend vouloir jouer les premiers rôles. Charef attendait plus de ses poulains et leur a fait savoir en demandant plus de concentration pour les prochains matchs si l'on veut accrocher une place parmi le peloton de tête et jouer une compétition continentale la saison prochaine, ce qui ne sera pas une sinécure, puisque cela demande de grands sacrifices.

Raouf F.

CAN-2015 (qualification-3^e journée)

Malawi- Algérie le 11 octobre à Blantyre

Le match Malawi-Algérie comptant pour la troisième journée des qualifications de la Coupe d'Afrique des Nations CAN-2015, groupe B, aura lieu le samedi 11 octobre 2014 à Kanuzu Stadium (gazon artificiel) de Blantyre, a indiqué samedi la Fédération algérienne de football (FAF). La FAF a été informée de la date du déroulement de cette rencontre par son homologue malawite (FAM), précise la même source. De son côté, la FAF a informé la FAM que le match Algérie- Malawi comptant pour la quatrième journée des qualifications de la CAN 2015 est programmé pour le mercredi 15 octobre 2014 à 20h30 au stade Mustapha Tchaker de Blida. Lors de la précédente journée, l'Algérie a battu le Mali (1-0) et le Malawi a disposé de l'Ethiopie (3-2). A l'issue de la deuxième journée des qualifications, l'Algérie est en tête de groupe B avec six points devant le Mali et le Malawi (3 pts). L'Ethiopie ferme la marche avec 0 pt. Les deux premiers du groupe se qualifieront pour la phase finale de la CAN-2015 au Maroc du 17 janvier au 8 février.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejournalalgerie.com>

Mauvaises conditions de vie à Seddouk

Des villageois ferment le siège de la mairie



DES HABITANTS du village Akhnaq de la commune de Seddouk ont fermé hier le siège de la mairie. Ils demandent la satisfaction d'un bon nombre de revendications dont le revêtement du chemin menant à Takarietz avec l'aménagement des trottoirs, la voirie, l'électricité, l'eau potable, etc. Une réunion a eu lieu entre les manifestants et les autorités locales, notamment le maire et le chef de daïra autour des revendications soulevées par les mécontents qui déplorent le fait que ces

revendications ont été mises en avant depuis de longs mois et «les promesses données par les autorités pour leur satisfaction n'étaient que de la poudre aux yeux». A noter que les transporteurs des communes de Barbacha et Kendira au nombre de 48 sont entrés en grève illimitée hier pour dénoncer l'absence d'organisation du transport dans les deux communes, notamment le non-respect par les transporteurs transitaires assurant la liaison entre Béjaïa et Sétif, notamment ceux de Bouandas, Béni Mohli, et Sétif des arrêts qui leur sont fixés. Ces derniers s'arrêtent au niveau des arrêts secondaires propres aux transporteurs des deux communes empêchant ces derniers de prendre leurs clients. Cette grève a paralysé les déplacements des citoyens vers les autres communes de la wilaya, notamment vers Amizour et Béjaïa.

Hocine C.

El-Oued

20 000 comprimés frauduleusement importés saisis

DANS le cadre de la protection de la santé publique et la lutte contre la contrebande, les éléments de la brigade de la Gendarmerie nationale de Still relevant de la wilaya d'El-Oued ont saisi pas moins de 20 000 comprimés de médicaments (des fortifiants) de marque «SUPER APETTI» de fabrication indienne. En effet, c'est lors d'une opération de contrôle de routine sur la route nationale 03 reliant Biskra à Touggourt que les gendarmes ont interpellé un voyageur qui se trouvait à bord d'un autocar assurant la liaison Sétif-El-Oued. Lequel voyageur dissimulait dans sa valise un important lot de médicaments destinés à la consommation. Le

mis en cause ne disposait ni de facture d'achat, ni de registre du commerce ni même d'un document justifiant la conformité des produits, délivré par un laboratoire agréé par le ministère de la Santé et de la Population.

S'agissant d'une infraction émanant de la contrebande, les produits médicaux ont été saisis et l'individu a été déféré au parquet d'El-Meghair, territorialement compétent où il a été placé sous mandat de dépôt.

Une enquête est déclenchée par les gendarmes de la brigade de Still pour déterminer la provenance des produits et plus particulièrement l'importateur.

A.K.

IMMIGRATION CLANDESTINE UNE VINGTAINNE DE HARRAGA SECOURUS EN HAUTE MER



Loumis

Djalou@hotmail.com

Boudouaou

Auteur de vol dans une bijouterie, une femme sous les verrous

■ Le procureur de la République près le tribunal de Boudouaou a ordonné la mise en détention d'une jeune femme répondant aux initiales de N. A. âgée de 23 ans, originaire de Bordj-El-Bahri (Alger), pour cambriolage d'une bijouterie.

Par Ahmed K.

En effet, l'accusée a planifié cette opération après avoir appris l'ouverture d'une nouvelle bijouterie dans la localité de Boumerdès exploitée par un quinquagénaire. Laquelle s'est présentée comme cliente. Après plusieurs visites, elle lui a déclaré qu'elle est divorcée et est impressionnée par sa personnalité, allant même jusqu'à lui proposer des relations. Devant cette attitude, le bijoutier

lui a fait savoir qu'il est marié et père de 2 filles dont la cadette est plus âgée qu'elle.

Ce n'est qu'après plusieurs semaines que cette dernière a agi en emportant un bracelet et une chaîne en or d'une valeur de 25 millions de centimes.

Après la découverte du vol, le propriétaire du magasin a déposé plainte contre la jeune femme. A la vision de la vidéo, le magasin étant équipé de caméra de surveillance, les policiers ont identifié cette dernière, puisqu'il

s'agit d'une femme, récidiviste connue par ses agissements néfastes de vol et cambriolage.

En état d'arrestation, elle a reconnu les faits, déclarant aux enquêteurs qu'elle a vendu les produits volés à Ain Benian à l'est d'Alger et avoir agi de la sorte pour nourrir ses enfants.

Déféré au parquet, elle a été placée sous mandat de dépôt par le procureur du tribunal de Boudouaou pour les chefs d'inculpation de vol et cambriolage.

A. K.

Dellys

Découverte de 30 kg de drogue abandonnés sur la plage

Les éléments de la brigade mobile de la police judiciaire (BMPJ) de la daïra de Dellys ont récupéré un carton contenant 30 kg de drogue qui se trouvait sur la plage à proximité du vieux port de la ville, indique un communiqué de la direction de sûreté de la wilaya de Boumerdès.

Selon ce dernier, les policiers ont agi suite à une information rapportée par un pêcheur à la ligne qui a découvert un carton abandonné convenablement emballé sur la plage. Aussitôt, ce dernier a averti les services de sécurité. Lesquels se sont rendus sur les lieux où il ont repéré le paquet

comme signalé, enveloppé de plastique, contenant 3 plaques de drogue d'un poids de 30 kg. Une enquête est ouverte pour identifier le ou les auteurs, des narcotrafiquants, puisqu'il s'agit de drogue, et la destination du produit.

A.K.

Emigrants clandestins

Neuf harraga interceptés au large de Annaba

Neuf candidats à l'émigration clandestine qui tentaient de traverser la méditerranée à bord d'une embarcation artisanale ont été interceptés, samedi matin à 11 miles au large de Annaba, par une patrouille des gardes-côtes, a-t-on appris auprès de ce corps de sécurité. Tous originaires de Sidi-Salem, dans la commune d'El Bouni, les jeunes «harragas», âgés de 20 à 25 ans, ont été surpris à 5h45 par les gardes-côtes qui effectuaient une patrouille de routine, a indi-

qué la même source qui a précisé que l'interpellation des neuf jeunes gens, qui avaient pris la

mer à Chatt, dans la wilaya voisine d'El Tarf, a été opérée sans incident. Ils devaient être présen-

tés dans la journée devant le procureur de la République près le tribunal d'Annaba après avoir

été conduits au siège du groupement territorial des gardes-côtes et auscultés par un médecin. Au total, ce sont 117 émigrants clandestins qui ont été arrêtés dans des circonstances similaires, au large d'Annaba depuis le début du mois dernier, a-t-on encore indiqué, rappelant également que lors d'une récente interception en mer, quatre jeunes ont été secourus et sauvés par les gardes-côtes au moment où trois autres sont toujours portés disparus.

Adel M.

....Et huit à Ghazaouet

HUIT candidats à l'émigration clandestine ont été arrêtés jeudi dernier à Tlemcen par les forces navales du groupement territorial des gardes-côtes de la wilaya d'Oran, a indiqué samedi un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre des opérations de lutte contre l'émigration clandestine, une unité des forces navales relevant du groupement territorial des gardes-côtes de la wilaya d'Oran/2^e Région militaire, a déjoué, le

11 septembre 2014 à 01h00, une tentative d'immigration clandestine de huit personnes», a souligné la communication. «A l'issue de cette opération qui s'est déroulée à 20 miles marins au nord de Ghazaouet/wilaya de Tlemcen, les immigrés clandestins ont été remis à la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale d'Oran», a ajouté la même source.

A.M.